

Demande d'engagement de l'UE et des États membres à mettre un terme au sans-abrisme en Europe

Parlement européen, 14 avril 2010

- Considérant que le sans-abrisme continue à affecter des personnes dans tous les États membres ;
- Considérant que le sans-abrisme est une violation continue et inacceptable des droits humains fondamentaux ;
- Considérant que le Parlement européen a, entre autres, adopté une Déclaration écrite en vue de mettre fin à la situation des personnes sans-abri dans la rue en 2008 ;
- Considérant que 2010 est l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ;
- Considérant que le Rapport conjoint 2010 sur la protection sociale et l'inclusion sociale invite les États membres à développer des stratégies intégrées pour lutter contre le sans-abrisme ;
- Considérant que la proposition de stratégie UE2020 fixe des objectifs sur la réduction de la pauvreté ;
- Considérant que la coalition des ONG pour l'Année européenne 2010 demande un engagement de l'UE à mettre un terme au sans-abrisme en Europe ;

Dans le cadre de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale les députés européens soussignés pensent qu'il est opportun de :

- Soutenir les cinq priorités promues par la FEANTSA: 1 Personne ne devrait dormir dans la rue ; 2 Personne ne devrait rester dans un hébergement d'urgence lorsque la période d'urgence est dépassée ; 3 Personne ne devrait rester dans un hébergement de transition plus longtemps que nécessaire ; 4 Personne ne devrait sortir d'une institution sans options de logement ; 5 Aucun jeune ne devrait finir sans-abri à cause de la transition vers la vie indépendante ;
- Saluer les actions réalisées ces dernières années au niveau de l'UE et des États membres, tout en estimant qu'il est nécessaire de faire plus pour soutenir le processus visant à lutter efficacement contre le sans-abrisme ;
- Demander à la Commission européenne de poursuivre ses efforts afin de développer une définition européenne du sans-abrisme, rassembler des données statistiques comparables et fiables, et fournir des mises à jour annuelles sur les actions et progrès réalisés dans les États membres pour mettre un terme au sans-abrisme ;
- Demander au Conseil de prendre un engagement à l'échelle de l'UE à mettre un terme à la situation des personnes sans-abri dans la rue d'ici 2015 dans le cadre de la déclaration sur l'Année européenne 2010 qui doit être adoptée sous la Présidence belge ;
- Demander à l'UE de développer une stratégie ambitieuse visant à mettre un terme au sans-abrisme et demander aux États membres de définir des objectifs nationaux et développer des stratégies nationales de lutte contre le sans-abrisme dans le cadre de stratégies intégrées de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale à l'occasion de l'agenda UE2020.
- Demander à tous les acteurs impliqués d'unir leurs efforts pour avoir un impact décisif sur la lutte contre le sans-abrisme en Europe dès à présent.
- Demander à d'autres Députés européens de souscrire à cette déclaration soutenue par différents partis à mettre un terme au sans-abrisme en Europe.

Liz Lynne

Britta Thomsen

Karima Delli

Jacek Protasiewicz

Ilda Figueiredo

